



⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
24.02.93 Bulletin 93/08

⑤① Int. Cl.⁵ : **B42D 5/00**

②① Numéro de dépôt : **89400704.6**

②② Date de dépôt : **14.03.89**

⑤④ Article présentoir de bureau.

③⑩ Priorité : **15.03.88 FR 8803342**

⑤⑥ Documents cités :
US-A- 4 529 226

④③ Date de publication de la demande :
20.09.89 Bulletin 89/38

⑦③ Titulaire : **PACFORM**
6 rue Jacques-Coeur
F-75004 Paris (FR)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
24.02.93 Bulletin 93/08

⑦② Inventeur : **Courtet, Patrick**
3 Rue Henri Peuteuil
F-94340 Chennevieres-sur-Marne (FR)

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦④ Mandataire : **Jacquelin, Marc-Henri et al**
Cabinet PLASSERAUD 84, rue d'Amsterdam
F-75009 Paris (FR)

EP 0 333 582 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne les articles de bureau destinés à rassembler des feuillets de papier. Elle trouve son application particulièrement importante, bien que non exclusive, dans le domaine des articles permettant le rangement et la présentation de papiers que l'on veut mettre en exergue, par exemple pour ne pas les oublier, tout en ayant à proximité immédiate une réserve de feuillets de papier vierges disponibles.

On connaît déjà des présentoirs de papier se présentant sous forme de ramette, les papiers ayant en général une forme carrée ou rectangulaire de petites dimensions. Cette réserve de papier peut également être constituée par un bloc-notes du type connu sous la marque "Post-it note" dont une partie est adhésive et peut être collée et décollée successivement autant de fois que nécessaire. Lorsqu'on utilise des feuillets à partir de ce type de présentoir, c'est surtout pour y inscrire des messages ou des instructions à ne pas oublier. Une fois le feuillet écrit, on ne sait jamais à quoi le raccrocher. L'utilisateur le place souvent sur son téléphone ou sur l'abat-jour de sa lampe de bureau, mais ces solutions sont peu satisfaisantes.

On connaît également des panneaux d'affichage permettant de mettre en exergue des papiers. On peut soit coller sur ces panneaux les feuillets type "Post-it note", soit prévoir un panneau revêtu d'un adhésif à action permanente sur lequel tout type de document non adhésif peut être affiché. Ce type de panneau pour l'affichage de documents sans punaise, ni agrafe, ni épingle présente les inconvénients d'être encombrant et mural.

On connaît par ailleurs, de par le document US-A-4 529 226, un dispositif comportant un socle recevant un empilement de feuillets détachables et diverses surfaces aptes à recevoir des feuillets détachés devant être mis en évidence sous les yeux de l'utilisateur.

Toutefois, ce dispositif connu, comme du reste d'autres dispositifs du même genre disponibles dans le commerce, présente l'inconvénient d'un encombrement relativement important : du fait de son architecture, ce dispositif occupe, sur un bureau, une surface non négligeable et, si ce bureau est par ailleurs encombré de dossiers, documents, etc., le dispositif en question se révèle gênant.

Par ailleurs, bien que le dispositif décrit dans le document précité soit encombrant dans son ensemble, les surfaces offertes pour l'affichage de feuillets détachés sont par contre très réduites et, en pratique, il est difficile d'afficher, simultanément et de façon visible, plus de deux ou trois feuillets détachés. L'intérêt du dispositif en tant que support d'affichage est donc assez restreint pour une personne souhaitant pouvoir afficher un grand nombre de feuillets détachés.

L'invention vise donc à fournir un article destiné

à rassembler des feuillets de papier correspondant, mieux que ceux antérieurement connus, aux exigences de la pratique, notamment en ce qu'il permet à la fois de présenter à l'utilisateur un stockage des papiers vierges, soit sous forme de ramette, soit sous forme de bloc-notes, et de proposer, à proximité immédiate de ce stockage, une surface verticale d'affichage des papiers, de sorte que ceux-ci peuvent être solidarités temporairement en n'importe quelle zone de ladite surface verticale et attirer ainsi l'oeil de l'utilisateur.

Dans ce but l'invention propose un article de bureau agencé pour constituer une réserve de feuillets détachables et pour permettre l'affichage simultané d'une pluralité de feuillets détachés, comportant :

un socle agencé pour maintenir au moins un bloc de feuillets détachables feuillet par feuillet,

au moins une surface d'affichage verticale ou sensiblement verticale solidaire ou rendue solidaire dudit socle,

des moyens adhésifs, portés par les feuillets et/ou par la surface d'affichage, étant prévus pour que les feuillets puissent être solidarités temporairement à la surface d'affichage,

caractérisé en ce que la surface d'affichage est une plaquette transparente verticale ou sensiblement verticale, de dimension verticale plusieurs fois supérieure à sa dimension horizontale.

Dans un mode avantageux de réalisation, la plaquette est en forme de règle disposée sensiblement verticalement.

Dans un mode particulièrement avantageux de réalisation la surface d'affichage est utilisée comme support publicitaire. On peut également et de façon préférée placer la publicité à hauteur des yeux de l'utilisateur. Elle sera alors également bien en évidence de ses visiteurs.

L'invention propose deux modes de réalisation avantageux : celui où ce sont les feuillets qui sont adhésifs, par exemple du type feuilles commercialisés sous la marque "Post-it note", la surface d'affichage étant alors une surface lisse ou rugueuse classique, et celui où c'est la surface d'affichage qui est adhésive de façon permanente, les feuillets étant alors des feuillets de papier normaux individuels ou disponibles sous forme de ramette. Ce dernier mode de réalisation permet également de maintenir temporairement sur la surface d'affichage tout autre papier (chèque en attente, note de restaurant à classer, billet à ne pas oublier, etc...).

Dans un mode de réalisation avantageux le socle peut être également utilisé comme porte-plumes, porte-crayons, par exemple en prévoyant de façon connue en soi des trous dans lesquels viennent s'insérer la pointe des dits crayons.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit d'un mode particulier de réalisation, donné à titre d'exemple non limitatif. La descrip-

tion se réfère aux dessins qui l'accompagnent dans lesquels :

- la **figure 1** est une vue en perspective d'un article selon l'invention comportant une règle transparente non adhésive sur laquelle est fixé un feuillet comportant au moins une partie auto-collante ;
- la **figure 2** est une vue en perspective d'un article selon un autre mode de réalisation de l'invention comportant une règle adhésive et un socle présentoir de feuillets en forme de ramette ;
- la **figure 3** est une vue en coupe d'un article selon l'invention dont la surface d'affichage peut pivoter autour d'un axe horizontal.

L'article 1 représenté sur les figures comporte un socle 2 agencé pour maintenir le bloc de papier 3 tout en permettant l'enlèvement feuillet par feuillet. Pour ce faire, le socle est muni de moyens de maintien, par exemple constitués par trois butées entre lesquelles le bloc de papier est inséré (figure 1), ou encore, comporte un réceptacle en forme de tiroir (figure 2) muni d'un évidement permettant la préhension facile du feuillet que l'on veut extraire. D'autres dispositions sont bien évidemment possibles, comme par exemple un simple logement de forme carrée ou rectangulaire (figure 3).

Une surface d'affichage 4 verticale ou sensiblement verticale solidaire ou rendue solidaire en 5 du socle 2 est prévue. Elle est par exemple constituée par une plaquette en matière plastique transparente connue sous la dénomination "plexiglass" de quelques millimètres d'épaisseur (par exemple 3 mm) et de 50 cm de haut sur quelques centimètres de largeur (par exemple 8 cm). Dans ce cas, et s'il y a lieu, les moyens de maintien du bloc de feuillets sont par exemple avantageusement constitués dans la même matière. Le socle a un poids suffisant pour assurer une bonne stabilité de l'ensemble. Des moyens adhésifs sont portés par les feuillets (figure 1) ou la surface d'affichage (figure 2).

Ces moyens adhésifs le sont de façon permanente, grâce à une colle du type de celle fabriquée par 3M pour les feuillets qui sont vendus sous la marque "Post-it note". Ces moyens adhésifs ont la propriété de ne pas coller de façon indécollable et de conserver leur pouvoir adhésif, même après plusieurs emplois, c'est-à-dire après avoir subi plusieurs collages-décollages.

La coupe schématique de la figure 3 montre une articulation 6 autour d'un axe horizontal 7 qui permet de faire pivoter la surface d'affichage 4 pour l'amener dans une position de repli 8 (en trait mixte sur la figure 3) avantageuse pour l'expédition de l'article.

Des moyens 9 (figure 2) porte-stylo ont été avantageusement prévus. Ce sont par exemple de simples trous, d'une certaine profondeur, pratiqués dans le socle 2.

Des inscriptions publicitaires 10 sont avantageu-

sement mentionnées en partie haute de la surface d'affichage 4, comme indiqué en figure 1 où on a par ailleurs représenté un feuillet 11 détaché du bloc de papier 3 et collé à un endroit quelconque de ladite surface d'affichage 4 à titre d'exemple.

Comme il va de soi et comme il en résulte d'ailleurs de ce qui précède, la présente invention ne se limite nullement aux modes de réalisation plus particulièrement envisagés ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes notamment :

- celles où le socle lui-même est un support publicitaire, soit par sa forme, soit par les inscriptions qu'il comporte.
- le cas où la surface verticale est pliante en plusieurs morceaux et permet un rangement favorisant le transport.

Revendications

1. Article de bureau agencé pour constituer une réserve de feuillets détachables et pour permettre l'affichage simultané d'une pluralité de feuillets détachés, comportant :
 - un socle agencé pour maintenir au moins un bloc de feuillets détachables feuillet par feuillet,
 - au moins une surface d'affichage verticale ou sensiblement verticale solidaire ou rendue solidaire dudit socle,
 - des moyens adhésifs, portés par les feuillets et/ou par la surface d'affichage, étant prévus pour que les feuillets puissent être solidarités temporairement à la surface d'affichage, caractérisé en ce que la surface d'affichage est une plaquette transparente verticale ou sensiblement verticale, de dimension verticale plusieurs fois supérieure à sa dimension horizontale.
2. Article de bureau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaquette est en forme de règle disposée sensiblement verticalement.
3. Article selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la surface d'affichage (4) comporte en partie haute des inscriptions (10), par exemple à caractère publicitaire.
4. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens adhésifs sont portés par les feuillets (11).
5. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens adhésifs sont portés par la surface d'affichage (4).
6. Article selon la revendication 4, caractérisé en ce

que le bloc (3) de feuillets est un bloc-notes comportant des feuillets rendus solidaires les uns avec les autres sur l'un de leurs côtés.

7. Article selon la revendication 5, caractérisé en ce que le bloc (3) de feuillets est une ramette. 5
8. Article selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le socle (2) comporte de plus des moyens (9) porte-crayons. 10

Patentansprüche

1. Büroartikel, der derart ausgebildet ist, daß er einen Speicher für herausnehmbare Zettel bildet und daß er das gleichzeitige Anbringen einer Mehrzahl von herausgenommenen Zetteln ermöglicht, umfassend: 15
- einen Sockel, der derart ausgebildet ist, daß er wenigstens einen Block zettelweise herausnehmbarer Zettel aufnehmen kann,
 - wenigstens eine vertikale oder im wesentlichen vertikale Anbringfläche, welche mit dem Sockel eine Einheit bildet oder mit ihm verbunden ist, 20
 - Haftmittel an den Zetteln und/oder an der Anbringfläche zum zeitweiligen Verbinden der Zettel mit der Anbringfläche, 25
- dadurch gekennzeichnet,** daß die Anbringfläche eine durchsichtige senkrechte oder im wesentlichen senkrechte Platte ist, deren vertikale Abmessung ein Mehrfaches ihrer horizontalen Abmessung ist. 30
2. Büroartikel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Platte als im wesentlichen vertikal angeordnete Leiste geformt ist. 40
3. Büroartikel nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Anbringfläche (4) an einem oberen Bereich Inschriften (10), zum Beispiel Werbeinschriften, umfaßt. 45
4. Büroartikel nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß sich die Haftmittel an den Zetteln (11) befinden. 50
5. Büroartikel nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß sich die Haftmittel an der Anbringfläche (4) befinden. 55
6. Büroartikel nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Zettelblock (3) ein Notizblock ist, der Zettel enthält, welche an einer ihrer Seiten miteinander verbunden sind.

7. Büroartikel nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Zettelblock (3) ein Ries ist.
8. Büroartikel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Sockel (2) zusätzlich Schreibstifthaltemittel (9) umfaßt.

Claims

1. Office article arranged to form a store of detachable slips and to allow the simultaneous display of a plurality of detached slips, including: 15
- a base arranged to hold at least one pad of slips which can be detached slip by slip,
 - at least one vertical or substantially vertical display surface integral with or attached to the said base, 20
 - adhesive means, carried by the slips and/or by the display surface, being provided so that the slips can be attached temporarily to the display surface,
- characterised in that the display surface is a vertical or substantial vertical transparent plate, with a vertical dimension several times greater than its horizontal dimension. 25
2. Office article according to Claim 1, characterised in that the plate is in the shape of a ruler disposed approximately vertically. 30
3. Article according to Claim 1 or 2, characterised in that the display surface (4) has writing (10) at the top, for example of an advertising nature. 35
4. Article according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that the adhesive means are carried by the slips (11). 40
5. Article according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that the adhesive means are carried by the display surface (4). 45
6. Article according to Claim 4, characterised in that the pad (3) of slips is a notepad with slips attached to each other on one of their sides. 50
7. Article according to Claim 5, characterised in that the pad (3) of slips is a block. 55
8. Article according to any one of the preceding claims, characterised in that the base (2) also includes means (9) for storing pencils.

FIG.1.

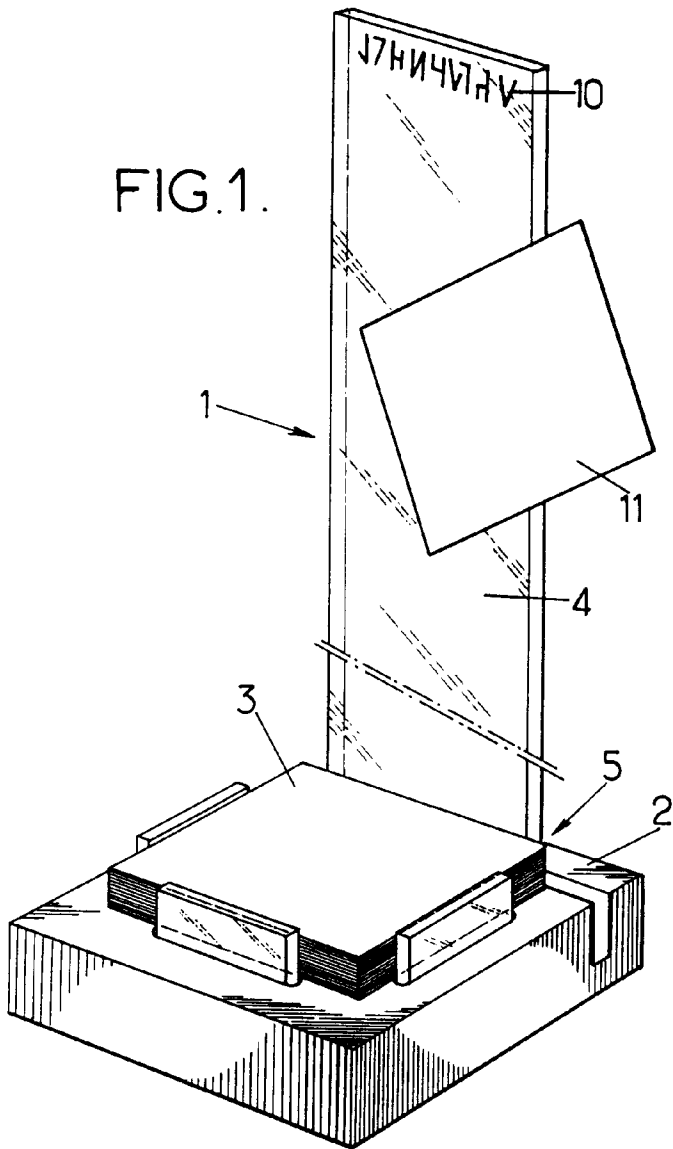


FIG.2.

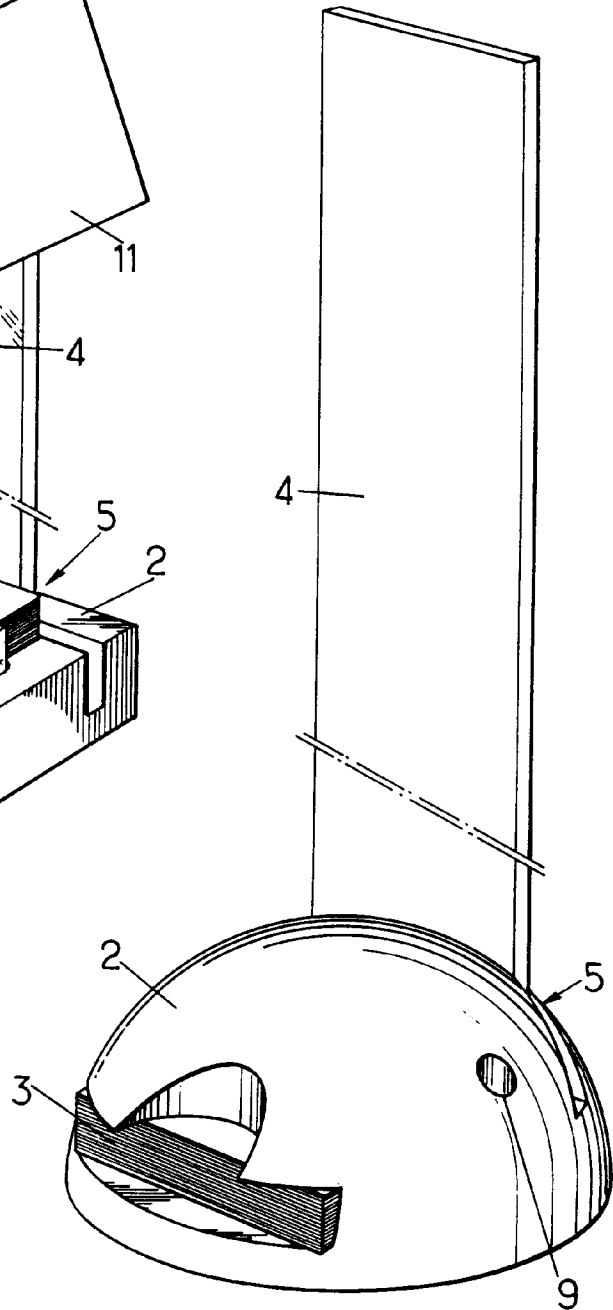


FIG.3.

